



REGLEMENT DE CONCOURS

CONCOURS D'IDEES : « La Poudrière et ses remparts » - Imaginer un lieu unique !

AGUR et Ville de Bergues

Janvier 2023 > Juin 2023

1. Présentation et objectifs du concours

L'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre-Dunkerque (AGUR) propose de lancer un « concours d'idées » afin d'imaginer un projet unique sur le site de la presqu'île de Bergues.

L'objectif est d'ouvrir le champ des possibles et d'entrevoir des premières propositions d'aménagement et mises en perspectives sur ce site stratégique pour la commune.

Le site de projet s'inscrit dans une démarche de reconquête des délaissés historiques dans une commune ancrée et marquée par un patrimoine remarquable. Le périmètre du projet a été défini de façon à apporter une réflexion et une orientation d'ensemble, tout en permettant à la Poudrière aujourd'hui en friche, de devenir un lieu de vie unique et ouvert dans un environnement hors du commun qui sera mis en lumière par les projets proposés.

Cette réflexion permettra de stimuler les possibles à la fois sur la programmation, l'architecture, les aménagements paysagers et sur l'intégration urbaine du projet. Elle sera également l'opportunité de conforter le tourisme et le cadre de vie des usagers et des habitants dans ce périmètre stratégique pour la commune.

Contexte urbain :

Le site d'étude est localisé au sein de l'enceinte fortifiée, en limite des fortifications, dans la partie Nord de la ville. Le site est bordé par le canal de la Basse Colme et le canal de Bergues (l'un des plus vieux canaux français, creusé au 16ème siècle).

Ce site se présente aujourd'hui comme un « arrière » assez confidentiel du quartier de la presqu'île, avec un témoignage du passé militaire de la ville : l'ancienne poudrière.

Le site se présente en frange Nord d'une « presqu'île », majoritairement constitué d'arrières de propriétés résidentielles.

Le tissu de cette presqu'île est composé de maisons de ville en R+1+comble (souvent aménagés), implantées en continu à l'alignement du domaine public, avec des façades principales orientées au Sud vers le canal intérieur. L'implantation bâtie est très ancienne le long du canal intérieur, tandis que le Nord de la presqu'île a longtemps été constitué d'un espace non bâti.

On voit le long de la rue du Quai quelques petites maisons en R+comble, ainsi que quelques portes de garages ouvrant parfois sur des cours intérieures. Le bâti y est plus hétérogène (nature et gabarit), avec quelques ensembles dégradés.

Le bâti ancien domine. Cependant ressortent de cet ensemble, quelques constructions héritées de l'époque de la reconstruction (dont l'agence Partenord, place du marché aux fromages).

On voit également quelques rares constructions contemporaines faisant suite à des projets de renouvellement urbain.

Les constructions du Chemin Guy de Dampierre se constituent essentiellement de garages et de murs de propriété. Les matériaux employés sont assez diversifiés. Le contexte est très arboré permettant une meilleure intégration de ces constructions.

Les accès ne se présentent pas sous forme de chaussée bitumée, mais de chemins caillouteux un peu « champêtre ». Le secteur est calme, à l'écart des flux de circulation Est/Ouest entre la Porte de Dunkerque et la Porte d'Hondschoote.

Les entrées sur le site de la Poudrière s'effectuent de façon relativement confidentielle. Elle est accessible uniquement par deux rues étroites :

- Accès principal depuis la rue du quai, qui ceinture la partie Ouest du site de la presqu'île. La rue du Quai se prolonge au-delà de la Porte du Quai, et longe le canal de la Basse Colme pour rejoindre la rue du Port via la Porte du Port (à l'Ouest du quartier de la presqu'île) ;
- À l'est, le Chemin Guy de Dampierre permet l'accès aux jardins arrières des propriétés implantées faces à la Place du Marché aux fromages ;

La ruelle au gaz (voie en impasse) dessert quelques habitations, pour l'instant sans permettre l'accès vers le site d'étude. Un projet immobilier (PC déposé et autorisé) sur la friche de l'ancien site GDF prévoit la réalisation d'une nouvelle voirie piétonne qui permettra de matérialiser un cheminement supplémentaire vers la fortification.

De manière générale, les rues sont étroites et plutôt orientées vers la desserte résidentielle, à l'exception de la rue du Port, qui constitue une des principales entrées de ville, via la Porte de Dunkerque (à l'Ouest de la presqu'île).

Un cheminement est existant sur le talus en herbe du rempart (chemin de ronde). La promenade s'effectue en hauteur. Ce chemin de ronde est matérialisé par de la brique.

Le stationnement s'effectue principalement le long des voies ou sur la Place du Marché aux Fromages.

On retrouve la présence d'une aire de stationnement non matérialisée devant l'ancienne poudrière, apparemment peu utilisée : « le parking du Port. »

Le quai le long de la basse Colme, au pied du rempart, est carrossable et offre également du stationnement (longitudinal, non matérialisé).

Le site de la presqu'île se présente comme une interface entre le tissu ancien dense aux fonctions urbaines et le secteur de l'ancien Port (canal de la basse Colme, couronne du Roy) davantage voué aux loisirs.

Composantes patrimoniales du site.

- **L'ancienne poudrière du Rivage** (magasin à poudre d'un ancien hôpital situé juste au Sud du site), érigée vers 1700, reconvertie en entrepôt. L'ancien hôpital a été détruit (mi 19^{ième}), puis a laissé place à une usine de production de gaz par dilatation de houille, qui a fonctionné jusqu'au milieu des années 1970.
Les matériaux de construction sont essentiellement la brique et la pierre. La couverture est en tuile flamande. (Voûte en berceau plein cintre en brique)
Le bâtiment présente aujourd'hui des dégradations notables : fissures, végétation.
La propriété est communale.
Le bâtiment est classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.
- **La fortification médiévale**, classée aux Monuments historiques ; la porte du Port et la porte du Quai (franchissements de l'ancienne enceinte de la ville fortifiée) ;
- **La Couronne du Roy** : front bastionné avec douves en eau ;
- **La Porte du quai** ;
- **Le quai** sur le canal de la Basse Colme ;
- **Le Port** ;
- **Le chemin de ronde** sur la fortification ;
- **La Tour Guy de Dampierre** : plus vieille tour des remparts de Bergues (1286), construite en brique rouge ;
- **L'ancien abattoir** de la Place du Marché aux fromages (reconverti en micro-brasserie).

Site inscrit des « Abords des fortifications de Bergues ».

Contexte paysager.

A l'échelle de la ville, on retrouve une forte présence végétale, notamment dans la partie Est de la ville, en lien avec le site fortifié (ZNIEFF 1 des Remparts de Bergues). Le paysage est composé d'importants boisements qui se prolongent avec le Bois des Forts au Nord et d'une biodiversité particulière avec des milieux humides et des secteurs boisés constituant des corridors écologiques structurants.

La trame bleue est également fortement structurante sur le site, avec la présence d'un réseau hydrographique important : confluence de plusieurs canaux (canal de Bergues, canal de la Haute Colme, canal de la Basse Colme). Des fossés de drainage de la plaine maritime compose le système des wateringues (mise en place au 12^{ième} siècle).

Au Nord du site, la présence de l'eau est omniprésente également. On voit apparaître un développement important du réseau hydrographique articulé sur le canal de Bergues et le canal de la basse Colme, bordé d'ensembles boisés en lien avec le Bois des Forts.

Dans cet ensemble, on découvre en proximité des terrains à usage de loisirs : cours de tennis extérieurs ; le camping Vauban (étendu récemment sur le site de l'ancienne piscine municipale démolie) ; ainsi qu'un vaste ensemble de jardins familiaux compris entre le canal aux crevettes (au Nord) et le canal du Roi (au Sud), le tout, bordé par un cheminement piétonnier qui se prolonge vers le Bois des Forts.

Le site d'étude qui se trouve sur une presqu'île qui se caractérise par une certaine imbrication de la trame verte et bleue dans l'enceinte fortifiée de Bergues.

La trame verte sur place est notamment constituée de la prolongation du boisement Est des remparts le long du rempart médiéval, ainsi que par les jardins privatifs de ce secteur de la ville. Des arbres qualifient et ponctuent également les berges du canal intérieur, et notamment la Place du Marché aux fromages.

Le cadre paysager est remarquable dans la partie Ouest du site (secteur de la Porte de Dunkerque) : on y retrouve une importante imbrication de canaux, de murs fortifiés et d'espaces boisés ou végétalisés.

Evolutions urbaines sur le site de la presqu'île :

- En cours (achèvement imminent : ouverture fin 2022 – début 2023) : requalification de l'ancien abattoir et transformation en une micro-brasserie.
- Projet de renouvellement urbain sur l'ancien site GDF : projet immobilier d'une vingtaine de logements en accession à la propriété. Permis de construire autorisé.
- Cessation d'activité de la brasserie Meesemaecker (rue du Quai) connexe au site : ***quel usage futur ?***

Périmètre d'étude proposé : voir annexe 1 - Périmètre projet illustré

Enjeux (non exhaustif).

- Requalifier et donner un nouvel usage à l'ancienne poudrière : tourisme ? culture ? ...
Mise en valeur du monument et de son assiette immédiate.
- (Re)qualification des espaces publics.
- Mise en valeur des remparts et du chemin de ronde.
- Restituer des points de vue, notamment vers le Nord de la ville.
- Complétude des itinéraires piétons. Jalonnement.
- Valorisation touristique : réaffirmer la présence du port et de l'eau.
- Préserver / valoriser / développer / compléter les ensembles végétaux ;
- Intégrer par le végétal.

Les attendus programmatiques :

Dans un souci de cohérence spatiale, les différents groupes devront travailler sur l'ensemble du site en y intégrant la dimension stratégique, architecturale et paysagère.

Le projet devra s'inscrire dans son tissu urbain. Il intégrera un projet d'espace public original et une reconversion du site de la Poudrière, source d'inspiration pour la commune.

Les aménagements devront permettre de maintenir ou mettre en valeur les perspectives du site. Ce futur espace public sera un nouvel axe structurant et incontournable dans le parcours du cœur de ville.

Les activités attenantes au site pourront être une opportunité favorisant l'animation du lieu (ex : nouvelle micro-brasserie dans les anciens abattoirs).

Le projet favorisera potentiellement une mixité d'usage permettant une maximisation de l'occupation du site au quotidien. Une attention particulière sera apportée à la réflexion sur la réinterprétation contemporaine de la Poudrière au regard de ses enjeux patrimoniaux en site classé.

S'agissant d'un concours d'idées, les candidats doivent susciter le débat, l'envie de changement de ce site aujourd'hui qui sommeille.

Quelques hypothèses programmatiques non arrêtées ont été aujourd'hui énoncées telles qu'une salle de répétition, une petite salle de concert, un espace de location de radeaux électriques, une distillerie (extension de la brasserie), des locaux ouverts au publics.

2. Durée du concours

Le concours d'idées se déroulera **du 3 mars au 2 juin 2023**, selon les modalités prévues dans ce présent règlement. L'AGUR se réserve néanmoins le droit de réduire ou de rallonger la durée du *concours* mais aussi d'annuler la compétition en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté. Sa responsabilité ne pourra alors être engagée.

3. Modalités d'inscription

Le concours d'idées est ouvert aux étudiants et aux diplômés dans les domaines de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme. Les candidats peuvent intégrer des compétences complémentaires dans leur équipe qu'ils jugeraient pertinente afin d'alimenter le projet (ex : culture, patrimoine, écologie...).

Les candidats peuvent concourir seuls ou en équipe (équipe de 5 personnes maximum). La langue du concours sera en français. La participation au concours est gratuite.

Pour candidater, il est nécessaire d'envoyer par mail avec accusé de réception le formulaire d'inscription disponible sur le site internet de l'AGUR ainsi qu'une carte d'étudiant valide pour

l'année 2022-2023 ou une copie du diplôme (ou justificatif) au plus tard le **3 mars 2022**. Une candidature après cette date pourra cependant être acceptée sous réserve d'un justificatif.

Il est à noter qu'une candidature implique l'acceptation complète du règlement du concours.

L'adresse mail du concours est la suivante :

concours.idees@agur-dunkerque.org

4. Un concours, trois temps fort

- **Le 4 mars 2023**, une visite du site sera proposée à ceux qui le souhaitent et symbolisera le lancement officiel du concours. À la suite de cette rencontre, les équipes auront 3 semaines pour envoyer leurs questions à l'adresse mail du concours : concours.idees@agur-dunkerque.org
Les réponses seront données collectivement lors de la rencontre suivante et par mail pour les personnes non présentes lors de la visite du site.
- **Le 1 avril 2023**, un workshop « in situ » sera organisé à Bergues.
Cet évènement sera l'occasion de rencontrer les élus, les acteurs locaux et des experts. Ce moment de travail sera aussi l'occasion de retourner sur site pour ceux qui le souhaitent. Comme pour la première rencontre, la présence des candidats n'est pas obligatoire, mais celle-ci est vivement conseillée afin d'obtenir un maximum d'informations et de s'imprégner du lieu.
- **Le 2 juin 2023**, une soirée de remise des prix sera organisée pour présenter et mettre en valeur les meilleurs projets. L'ensemble des candidats seront conviés à cette soirée où nous remettrons les différents prix. Les lauréats, qui seront prévenus en amont, s'engagent à être présents à cette soirée de remise des prix et à présenter leur projet aux membres du jury et élus de la ville. Dans le cas contraire, le bénéfice du prix remporté précédemment serait perdu.

5. Composition et réception du dossier

Les différentes propositions des candidats, seront envoyées à l'adresse mail du concours avec accusé de réception. Il sera possible d'envoyer les différents projets via une plateforme de transfert de fichiers si cela se révèle nécessaire. Un email de confirmation sera envoyé à chaque candidat après bonne réception des documents.

La date limite de transmission des projets est le **9 mai 2023** à 12 h 00.

Les candidats devront fournir obligatoirement 2 planches aux formats A0 et A3 verticaux, une notice explicative au format A4 ainsi qu'une vidéo ou un audio de 5min. L'ensemble des documents seront fournis au format numérique (PDF ou JPG) en haute définition. Aucun papier ne sera accepté. Chaque équipe devra proposer un titre qui illustre au mieux son projet. Ce titre ainsi que le nom de l'équipe devront être présents sur chaque planche ainsi que sur le document A4.

- Les 2 planches A0 et A3 verticaux devront être composées au minimum de :
 - Plan masse du projet
 - Plans du projet
 - Coupe(s) et/ou élévation(s) paysagères permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement
 - Schémas de principe et/ou axonométrie exprimant l'organisation spatiale et les différents espaces
 - Croquis et/ou collage laissant percevoir le projet envisagé
 - Perspective informatique et/ou à la main laissant percevoir la connexion et les ambiances entre la Poudrière et ses remparts
 - Tout autre élément graphique jugé pertinent à la compréhension du projet
- Une notice explicative format A4 (1 feuille recto/verso maximum) devra quant à elle présenter, argumenter et détailler le projet (fonctionnement et insertion du projet, aspect novateur, intégration dans le tissu urbain, parti pris paysager et architectural, matérialités envisagées...)
- Une vidéo ou un audio d'explication de 5min maximum présentant dans ses grandes lignes le projet.

Tout dossier incomplet ou qui ne respecte pas la date limite de transmission peut constituer un critère d'exclusion. Le jury examine les projets sur la base des critères définis ci-dessous dans le règlement de concours.

L'ensemble des projets pourront faire l'objet d'une exposition par l'agence d'urbanisme et pourront être valorisés dans le cadre de son réseau. Les projets primés pourront également être publiés sur le site de l'AGUR.

6. Les critères d'évaluation

Le jury observera plus particulièrement :

- La qualité du projet proposé par la cohérence entre la programmation, et les formes architecturales, urbaines et paysagères.
- L'inscription du projet dans son environnement et son paysage urbain.

- La capacité du projet à être source d'inspiration pour les élus, afin de les inciter à s'engager dans des démarches de transformations (faisabilité du projet).
- La qualité de la prestation écrite et des supports graphiques présentés.
- La pertinence du projet proposé en vue d'améliorer le cadre de vie de tous.

7. Le jury et la proclamation des résultats

La composition définitive du jury sera présentée en avril. Seront invités, architectes, urbanistes, paysagistes, élus de la Ville et potentiels acteurs locaux. Ils examineront l'ensemble des propositions au mois de mai. Ils attribueront les trois premiers prix en fonction des critères définis ci-dessus.

L'ensemble des résultats seront communiqués le 26 mai 2023. Les lauréats seront informés et contactés par mail.

8. Prix

Le concours est doté de trois prix. En fonction des dossiers soumis, le jury se réserve le droit de modifier le nombre de lauréats primés ou de ne pas attribuer la totalité des prix.

- 1 ^{er} prix :	3 000 €
- 2 ^{ème} prix :	1 000 €
- 3 ^{ème} prix :	500 €

9. Limite de responsabilité

L'AGUR ne pourra être tenu responsable si pour cas de force majeure ou d'événement indépendant à la volonté de l'agence, ce concours devrait être écourté, prolongé voir annulé. Toute modification du règlement sera communiquée par mail aux différents participants et sera mise en ligne sur le site du concours. Ces changements, s'il y en a, seront considérés comme des annexes au présent règlement et prévaudront vis-à-vis de celui-ci.

10. Propriété intellectuelle et droit à l'image

Chaque candidat certifie que leur proposition pour le concours d'idées est bien le fruit de leur réflexion et n'est en rien un plagia ou une copie d'un autre travail. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de négligence de ce dernier. Les projets des différents candidats à l'occasion de ce concours restent la propriété intellectuelle des participants. Les organisateurs se réservent néanmoins le droit de réutiliser des propositions à des fins de communication, de publicité ou de sensibilisation auprès des élus ou de partenaires. En conséquence, ils pourront, sans limite de temps et à des fins non commerciales, utiliser les visuels des projets

et l'identité des participants (nom, prénom, ville) sans que cette utilisation n'octroie quelconque rémunération.

En participant au concours d'idées, les équipes acceptent que les organisateurs publient des photos de l'événement et des participants afin de promouvoir le concours et le travail des candidats. Si certains candidats ne souhaitent pas être présents sur les photos publiées par les organisateurs merci de nous envoyer un mail pour nous le signifier et nous le rappeler lors des différentes rencontres.

11. Dispositions diverses

Les informations personnelles fournies par les candidats seront enregistrées et sauvegardées le temps nécessaire au bon déroulement du projet. Elles seront supprimées au-delà de la proclamation des résultats (en dehors des noms d'équipes, adresses électroniques et des projets envoyés). Conformément à la loi informatique et liberté n°78/17 du 6 janvier 1978, les participants peuvent envoyer un mail aux organisateurs du concours pour s'opposer au traitement informatique de ces données. Ces données sont nécessaires au bon déroulement du concours (inscription, communication avec les candidats, détermination des gagnants et attribution des prix).

Pour rappel, la participation à ce concours implique l'accord des équipes et leur acceptation sans restriction du présent règlement. Un non-respect de celui-ci entraînera donc une annulation de la candidature. En cas de litige ou d'ambiguïté, l'interprétation que donnera le président du jury en charge du concours fera autorité.

En cas de nombre insuffisant de participants, l'organisateur se réserve le droit de rallonger, de reporter ou d'annuler le concours.

12. Le calendrier du concours 2023

- 17 janvier : lancement du concours
- 3 mars : fin des inscriptions
- 4 mars : visite de site
- 1 avril 2023 : workshop in situ / réponses aux questions
- 9 mai 2023 à 12 h : rendu des projets
- Du 10 au 25 mai : analyse du jury
- 26 mai 2023 : publication des résultats
- 2 juin 2023 : soirée de gala et remise des prix

Liste des annexes :

Annexe 1 : Périmètre projet illustré

Annexe 2 : Règlement de concours 2023

Annexe 3 : Formulaire d'inscription

Annexe 4 : Documents d'archives